REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0281

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Techtera - Soutien au projet de recherche et de développement Virtex - Avenant à la convention de subvention du 07 juillet 2011 avec la société Brochier technologies

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guilland), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beautemps.

Conseil de communauté du 15 septembre 2014

Délibération n° 2014-0281

commission principale :	développement économique
objet :	**Pôle de compétitivité Techtera - Soutien au projet de recherche et de développement Virtex - Avenant à la convention de subvention du 07 juillet 2011 avec la société Brochier technologies**
service :	Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a décidé d'apporter son soutien financier au programme de recherche et de développement (R&D) Virtex, porté par le pôle de compétitivité Techtera sur la période 2011-2015.

Par délibération n° 2011-2295 du 27 juin 2011, le Conseil de communauté a approuvé la convention-cadre avec l'Etat et les collectivités locales partenaires relative au projet de recherche et développement Virtex et la convention de subvention entre la Communauté urbaine et la société Brochier technologies.

Le projet Virtex a pour objectif de mettre au point des solutions textiles capables de détruire les micro-organismes présents dans l'air par voie physique, donc non chimique. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la lutte des risques de contamination aéroportée. Les modes de destructions des micro-organismes retenus sont les radiations électromagnétiques ainsi que l'effet thermique dont les sources d'émission seront intégrées dans un dispositif de filtration. Le produit final est constitué d'un assemblage de ces couches textiles permettant la dénaturation des virus ainsi que de medias filtrants capables de capter les particules présentes dans l'air. L'ensemble présente un encombrement limité et permet une installation aisée pour être mis en place au niveau des systèmes d'aération et de ventilation.

Lors du comité de suivi du projet Virtex, réuni en septembre 2013, le consortium a fait une demande de prolongation de 12 mois portant la fin du projet au 31 août 2015. Le retard du système de connexion a entrainé un retard dans le démarrage des travaux.

Au vu de la demande de prolongation des partenaires, la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) a autorisé la mise en place d'avenants pour permettre ces modifications.

Les articles 2 (délais) et 7 (modalités de versement) de la convention initiale prendront en compte ces modifications et autoriseront notamment les nouvelles modalités de versement de la subvention apportée par la Communauté urbaine à la société Brochier technologies.

Aussi, il est proposé au Conseil de communauté d'approuver l'avenant à la convention de subvention du 07 juillet 2011 avec la société Brochier technologies ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la prolongation de la durée du projet de recherche et de développement Virtex jusqu'au 31 août 2015 porté par le pôle de compétitivité Techtera,

b) - l'avenant à la convention de subvention du 7 juillet 2011, à intervenir entre la Communauté urbaine de Lyon et la société Brochier technologies.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - Le versement du solde soit 43 943,45 € initialement prévu en 2015, est reporté sur le budget principal - exercice 2016 - opération n° 0P02O2062 - compte 20421 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.